

de près ou de loin), l'impossibilité d'évangéliser l'Algérie à cause de la législation maçonnique, la lutte contre la papauté, l'invasion des États du pape, le rôle héroïque des zouaves pontificaux.

C'est cette vue d'ensemble sur la France et l'Église aux prises avec la Révolution qui fait l'intérêt de l'ouvrage. Les autres biographes de Sonis, malgré leurs mérites respectifs, ne l'ont pas aussi bien situé dans le contexte de la lutte entre les deux cités.

Il en va de même pour le silence dont l'histoire officielle entoure Gaston de Sonis tout au long du XX^e siècle jusqu'à aujourd'hui. On sait que le ministre de la Guerre (ou de la Défense) a toujours refusé, malgré des demandes répétées, qu'une promotion de Saint-Cyr portât son nom. La France laïque et républicaine ignore la charge héroïque du 2 décembre 1870 ; pas de panneau « monument historique » pour Loigny. Si vous venez dans ce coin de Beauce, rien à l'entour n'attirera votre attention sur ce lieu pourtant... historique.

Mais pourquoi cet exploit n'est-il pas connu du grand public ? Pourquoi les livres d'histoire, qui parlent des charges de Reichshoffen et d'Elsshausen et qui accordent à la retraite de Bourbaki la gloire de l'Anabase, ignorent-ils les zouaves de Loigny et le général de Sonis ? Quand on est battu comme la France le fut alors par la Prusse et ses alliés, qu'il est pourtant réconfortant d'évoquer l'héroïsme malheureux ! Ah ! si le général

de Sonis avait fait accrocher un bonnet phrygien au bout d'une pique, il aurait eu les honneurs du « Malet-Isaac ». Mais la bannière du Sacré-Cœur ne passe pas...

Pour découvrir la grandeur d'âme et les vertus héroïques de Sonis, avant de faire plus ample connaissance avec lui en lisant Baunard ou Bessières, voici donc un livre fort bien écrit et enthousiasmant qui montre l'ascension vers la sainteté d'un officier catholique, père de famille nombreuse, un soldat du Christ-Roi qui fait penser à Garcia Moreno, même s'il n'eut pas la grâce de mourir martyr comme le président de l'Équateur.

« Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait. » Dans l'apostasie générale où nous vivons, dans la guerre qui nous est faite, l'exemple du général de Sonis est plus que jamais d'actualité.

Comme l'écrit l'auteur : « Oui, le général de Sonis est un héros pour notre temps, un héros qu'on voudrait voir devenir un saint. Lisons donc encore une fois l'histoire passionnante de sa vie. »

Abbé Philippe François

BEDEL Gérard, *Sous la bannière du Sacré-Cœur, le général de Sonis, Miles Christi*, Tournon-Saint-Martin, D.E.L., réédition 1999, 17 x 24, 236 p.



☞ L'éthique sans Dieu

C'est sous ce titre que le numéro 68 des *Cahiers Saint-Raphaël*, de septembre 2002, rend compte du quatrième colloque tenu le 23 mars 2002 par le *Centre Pie XII pour la*

morale du vivant dans les locaux de l'Institut universitaire Saint-Pie X à Paris. Sous la présidence du docteur Thérèse Gillaizeau-Amiot et la direction doctrinale et spirituelle de M. l'abbé Arnaud Sélégny, prêtre de la Fraternité Saint-Pie X, lui-même docteur en

médecine, le *Centre Pie XII* suit de très près l'évolution des techniques médicales actuelles pour les analyser à la lumière des enseignements du magistère traditionnel de l'Église. Ces études, menées en collaboration avec l'*Association Catholique des Infirmières, Médecins et Professionnels de Santé* (ACIMPS), intéressent aussi bien ceux qui exercent la profession médicale, que ceux qui peuvent se retrouver un jour du côté des patients.

Le poids des mots

Dans son éditorial, le docteur Jean-Pierre Dickès fait remarquer que le remplacement du terme *morale* par le terme *éthique*, n'est pas innocent. *Éthique* venant du grec *ethos* qui signifie mœurs, et *morale* venant du latin *mos, moris* qui veut dire la même chose, il ne devrait pas y avoir d'opposition entre les deux, et il n'y en avait jamais eu jusqu'à nos jours. Mais les ennemis de Dieu sont rusés.

Le mot *morale* est, en effet, un terme qui a une grande force en lui-même, car il est porteur de sa signification contraire : un acte qui n'est pas moral est immoral ou amoral. Le mot *morale* est lié à la notion de loi (les commandements de Dieu) à observer sous peine de sanctions. Cela irrite les modernes avec leur fausse conception de la liberté qui, pour eux est synonyme de laxisme.

En revanche, le terme *éthique* paraît plus lénifiant à nos contemporains : il est bien difficile de trouver un mot dérivé de *éthique* et signifiant son contraire. Alors ce terme *éthique* est devenu une arme pour détruire toute morale. C'est dans cet esprit que fut fondé sous François Mitterand en 1983, le Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE), afin de « donner des avis sur les problèmes éthiques soulevés par les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé » (texte du décret d'érection). La façade était rassurante. Mais, en fait, son président le

professeur Didier Sicard dit bien à qui veut l'entendre que, pour lui, l'éthique est « de l'ordre de l'interrogation, de l'inquiétude. Elle ne renvoie pas à quelque chose de stable ¹ ». Quand on utilise aujourd'hui le mot *éthique*, chacun se satisfait de son côté imprécis, et surtout des solutions multiples qu'il offre et dont on entend bien profiter pour tranquilliser sa conscience.

Dès lors, on ne voit plus guère ce qui reste de moral dans l'éthique actuelle. L'homme étant ramené à un simple matériau que l'on gère au profit du nouvel ordre maçonnique, l'éthique moderne n'est plus que l'art de faire évoluer l'opinion dans ce sens.

Où en est la biologie ?

Le docteur Philippe Piloquet, Maître de conférence en histologie, embryologie et cytogénétique, fait ici le point sur les nouvelles techniques de la biologie. Nous ne pouvons rentrer dans les détails, mais nous signalons quelques aspects importants de son intervention au quatrième colloque du *Centre Pie XII* :

Tout d'abord, deux pour cent des naissances, maintenant, sont issues de la fécondation *in vitro* (en éprouvette). Il faut savoir que pour une naissance réussie, cette technique sacrifie 60 embryons, car pour arriver à un résultat, il faut opérer de nombreuses fécondations. Mais l'ordre naturel se venge lorsqu'il est violé : le nombre des enfants de faible poids à la naissance est multiplié par 2,5 par rapport à celui des enfants conçus au cours d'un acte conjugal normal, et surtout les maladies congénitales graves sont doublées.

D'autre part, les examens médicaux ayant pour but de détecter les anomalies éventuelles de l'embryon ne cessent de se multiplier et perfectionner. Il s'agit du diagnostic

¹ — Cité dans *Le Sel de la terre* 38, p. 209. On peut se reporter à notre article *Le Comité d'Éthique en question* (p. 207-210).

préimplantatoire ou DPI (c'est-à-dire effectué avant que l'œuf ne s'implante dans l'utérus) et du diagnostic prénatal ou DPN. Ces examens permettent l'élimination des embryons anormaux. C'est un eugénisme non déguisé. Pour donner un exemple, le diagnostic prénatal a permis en quatre ans l'avortement de 2/3 des enfants trisomiques 21 (mongoliens).

Se pose aussi la question des cellules-souches. La plupart des tissus, le cerveau y compris, possèdent des cellules-souches adultes, qui sont des cellules suffisamment indifférenciées pour donner en cas de besoin toutes les cellules nécessaires à la régénération du tissu où elles se trouvent, et même d'autres tissus, c'est dire leur intérêt majeur en médecine. Mais le problème moral surgit avec l'utilisation des cellules-souches embryonnaires, dont le potentiel de développement est beaucoup plus important. Il y a ici une grande tentation pour des médecins sans scrupule. On a par exemple déjà utilisé des embryons produits par fécondation *in vitro* pour les greffer dans le cerveau de patients atteints de la maladie de Parkinson.

La nouvelle loi de bioéthique : une machine à détruire le droit

Les « apprentis sorciers » de la médecine n'ont cessé de faire entériner leurs nouvelles techniques par la loi. Leur pression est forte. Au droit civil de se soumettre aux ukases de la bioéthique, explique Yves Amiot, juriste et écrivain.

Le droit ne devrait pourtant être que l'expression de la morale immuable. Mais cette notion de permanence est manifestement odieuse aux bioéthiciens. D'une part, ils entendent pouvoir faire reconnaître par la loi leurs manières de faire au fur et à mesure de l'avancée des techniques, d'autre part ils entendent calquer leurs pouvoirs sur ceux reconnus aux chercheurs dans les pays les plus libéraux, créant ainsi une course

permanente aux « avancées », selon leur propre terminologie.

C'est dans cet esprit de révolution permanente que – phénomène sans précédent dans le droit français – les premières lois de bioéthique parues en 1994 se définissaient comme des textes provisoires dont il était expressément prévu qu'ils devaient être remis en chantier cinq ans plus tard.

Cela a permis aux chercheurs les plus audacieux de violer allègrement ces premières dispositions législatives temporaires, en sachant qu'ils seraient couverts *a posteriori* par le droit, et constatant par ailleurs que la batterie de sanctions de la loi de 1994 se révélait totalement inopérante, les parquets ne voulant pas poursuivre au risque d'être démentis par le droit à venir.

A même été créée une « instance d'encadrement et de contrôle, mais aussi d'accompagnement, de veille et d'expertise, qui permettra de passer d'une période d'interdiction à une période d'autorisation de la recherche moyennant une surveillance éclairée et vigilante ». La vigilance constitue bien sûr la fausse fenêtre pour la symétrie. Cette instance est nommée *Agence de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaine*. Elle devra avoir pour rôle de « proposer en temps utile les avancées législatives qui s'imposent », se substituant de fait au parlement, ce dernier n'étant plus, dans ce domaine, qu'une chambre d'enregistrement. Cette instance est dotée d'un Haut-Conseil où figurent des « personnalités compétentes », un membre du Conseil d'État et de la Cour de cassation, et seulement deux députés et sénateurs. Sur ses 24 membres, 15 sont désignés du fait de leurs « compétences » par des associations bien sûr agréées. On n'y trouve pas même un représentant religieux comme au Comité Consultatif National d'Éthique, qui avait au moins cette façade. Les choses sont d'ailleurs plus claires ainsi. On notera que la création de cette nouvelle Agence marque une certaine défaveur du dit

Comité qui n'a qu'un seul représentant dans cette institution. Ce Comité, si vassalisé qu'il fût, avait contré à plusieurs reprises l'impérialisme des chercheurs. Il fallait le doubler. On voit que la révolution bioéthique vient de connaître une singulière accélération. Yves Amiot emploie le terme d'« idéologie fanatique ».

Les valeurs bioéthiques au regard de la morale catholique

M. l'abbé Sélégné explique ensuite que la bioéthique actuelle est tout à la fois palinodie, palimpseste et palingénésie. Il s'explique :

— Palinodie, ou changement brusque d'opinion, car c'est une éthique évolutive. Ainsi, dans son premier avis daté du 22 mai 1984, le Comité Consultatif National d'Éthique déclarait : « Il convient que l'embryon humain ne soit pas considéré comme matériau de laboratoire. Son utilisation pour la recherche ne doit considérer qu'un embryon mort ». Dans son avis n° 8 du 15 décembre 1986, donc deux ans seulement après, on pouvait déjà lire : « La recherche sur l'embryon humain est aujourd'hui une réalité que l'on ne peut ignorer et qui doit être réglementée. [...] Malgré l'opposition de certains de ses membres, le Comité estime qu'on ne peut *a priori* exclure toute recherche sur l'embryon *in vitro*, ni interdire le don d'embryons surnuméraires à cette fin ».

— Mais la bioéthique est aussi palimpseste, ou technique ancienne consistant à gratter le texte écrit d'un parchemin pour y écrire un nouveau texte. Ainsi l'actuel projet de loi n° 3166 relatif à la bioéthique en révision des lois de 1994, propose cette formulation : « La recherche sur l'embryon, interdite par la loi de 1994, est prudemment autorisée dans ses diverses finalités, et notamment pour l'obtention de cellules totipotentes [cellules-souches embryonnaires] en vue de recherches visant à mettre au point de nouveaux traitements pour des maladies

aujourd'hui incurables ».

— La bioéthique est encore palingénésie, ou retour cyclique des mêmes événements ou du même type d'événements. Elle ramène en effet périodiquement les mêmes questions, jamais tranchées, jamais fixées, pour leur insuffler une nouvelle vie, un progrès, une avancée.

A quels principes se réfère donc la bioéthique pour fonctionner de cette manière ? Ils apparaissent au fil des textes : utilité thérapeutique, pluralisme des opinions, respect de la science, etc. Mais surtout « l'éthique ne commande pas de tenir pour sacré l'ordre naturel », et « ce qui vaut éthiquement ne se déduit pas de ce qui est ». Par là, on affirme le renversement absolument total et formel de l'éthique : notre jugement moral, la loi morale, sont en effet fondés sur l'être et la nature, ils doivent correspondre à la raison et ne peuvent se concevoir indépendamment du but assigné par Dieu à la vie humaine.

M. l'abbé Sélégné termine en disant que la bioéthique est aussi palindrome, comme ces énonciations qui peuvent se lire de gauche à droite ou de droite à gauche en gardant le même sens ; par exemple : « Ésope reste ici et se repose », ou encore : « *In girum imus, nocte, et consumimur igni* ». Il s'agit ici de l'enfer : nous allons en cercle (figure de l'infini), dans les ténèbres, et nous sommes consumés par le feu. En effet, que nous soyons gouvernés par des partis se réclamant de la gauche ou de la « droite », rien n'a changé à l'évolution de la bioéthique ces dernières années. C'est la même évolution constante parce qu'en fait, c'est toujours la même franc-maçonnerie qui dirige.

Science sans conscience Vraies questions... réponses insuffisantes

Nous ne sommes pas les seuls à dénoncer la perversité, voire l'imposture de la

bioéthique et de ses Comités. M. l'abbé Alain Lorans relève, entre autres, le dernier ouvrage de Jean-Claude Guillebaud, *Le principe d'humanité* (Paris, Seuil, 2001). On y trouve des réflexions très pertinentes :

« Des critiques s'élèvent aujourd'hui qui remettent en cause l'efficacité de ces Comités dont le vrai rôle serait surtout d'accoutumer l'opinion à des transgressions qu'on finit tôt ou tard par entériner après les avoir condamnées. [...] Ils serviraient en somme à préparer le terrain à des capitulations morales tout en dédouanant le pouvoir politique » (page 346).

« Ces Comités n'ont pas d'aptitude particulière à représenter le public ou l'intérêt général. Ils ont une vocation à expliquer le développement scientifique, on ne voit pas quelle est leur légitimité pour aboutir à des recommandations éthiques » (page 347).

Jean-Claude Guillebaud ne cache pas non plus le poids des contraintes industrielles et commerciales :

« L'impératif industriel pèse très lourd, même s'il est moins souvent évoqué. Aucun pays n'acceptera de prendre de retard dans la course aux biotechnologies. [...] Avec l'ouverture des frontières et le jeu de la concurrence internationale, le pays le moins regardant en matière d'éthique bénéficie d'une sorte de « prime industrielle » et d'avantage comparatif qui font des envieux. [...] Insensiblement s'impose à tous l'idée d'une sorte de sens de l'histoire en matière technico-scientifique. Il paraît finalement aller de soi que les avancées de la recherche passent nécessairement par une révision à la baisse des principes » (page 347).

Une autre raison de la subversion des valeurs morales par le scientisme triomphant, dit encore Jean-Claude Guillebaud, est la composition pluraliste des Comités d'éthique. Il y a des matérialistes, des représentants de toutes les religions, « il n'existe plus de point de vue surplombant » (page 350). Ce pluralisme oblige à d'inévitables compromis.

Tout cela est exact. Guillebaud oublie cependant (le sait-il ?), qu'au dessus des « impératifs industriels » et du « pluralisme des Comités d'éthique », il y a l'influence décisive et directrice des loges maçonniques qui dirigent tous ces événements dans leur sens. Ces faits ne se produisent pas tout seuls. Nous l'avons d'ailleurs montré dans notre court article sur le Comité Consultatif National d'Éthique (*Le Sel de la terre n° 38*).

Le diagnostic posé, Guillebaud va-t-il nous donner le remède ? Hélas, non. Loin de là : « Ce n'est pas la quête religieuse qu'il faut orgueilleusement refuser, c'est le dogmatisme figé » (page 374). Pour solution, il propose un équilibre entre le catholicisme de Vatican II, le protestantisme et la kabbale juive !

* *

Ce numéro 68 des Cahiers Saint-Raphaël contient aussi une « Histoire de la bioéthique » par Olivier Pichon ; un entretien avec le docteur Luc Perrel : « La bioéthique, de qui doit-elle dépendre ? » ; un « Plaidoyer pour la morale », de Godeleine Laffargue ; des articles sur « Personnalité et insécurité » (docteur M. D. Nghiem), « La musique, vecteur de vie ou vecteur de mort » (Pierrette Beutter), de nombreuses nouvelles de France et d'ailleurs sur l'évolution de la médecine, des recensions de livres sur les questions médicales.

A propos du Courrier des lecteurs, à la page 146, nous ne comprenons pas pourquoi Mme Godeleine Laffargue fait grief à M. l'abbé Castelain d'avoir écrit dans une lettre à la revue : « Au cas où cela ne serait pas une faute de frappe, il faut savoir que la grâce est surnaturelle et qu'elle ne peut être naturelle à l'âme. Ce serait contraire au magistère de l'Église ». M. l'abbé Castelain relevait en effet la phrase suivante écrite à la page 16 des *Cahiers Saint-Raphaël* n° 67 : « La grâce est invisible et naturelle à l'âme ». Le contexte était le suivant : à propos de Lourdes, l'auteur disait que le miracle est un fait extraordinaire, en dehors des lois de la nature, contrairement

à la conversion d'un pécheur, par exemple.

Saint Thomas d'Aquin, en effet (I-II q. 113, a. 10), démontre que la conversion d'un pécheur n'est pas une œuvre miraculeuse au sens strict du terme puisque, « par sa nature l'âme est capable de la grâce » (*gratiae capax*). Dans la note [82] de la *Revue des Jeunes*, d'ailleurs signalée par Mme Godeleine Laffargue, le père Mullard O.P. tient à remarquer : « Il faut bien se garder de conclure de ce passage, que la grâce découle de la puissance naturelle de l'âme. C'est un principe, pour saint Thomas, que « la puissance naturelle de la créature se n'étend pas au-delà de ses perfections naturelles » (*Questions disputées sur la Vérité*, q. 27, a. 3). [...] Mais alors, que signifient ces quelques lignes du texte ? [...] Nous avons là une formule d'origine augustinienne. [...] Sans prendre à son compte toute la conception augustinienne, saint Thomas donne la même explication. L'homme est à l'image de Dieu en ce sens qu'il a une intelligence qui lui permet de connaître d'une certaine façon l'immatériel. Et c'est cette capacité naturelle que possède notre intellect de pénétrer au-delà du sensible, qui fait que notre âme peut être élevée à la vie surnaturelle, donc recevoir la grâce. [...] Ainsi, c'est à cause de l'intellect qu'elle possède et de sa faculté d'abstraction, que notre âme est déclarée capable d'être élevée à la vie surnaturelle ou capable de recevoir la grâce. Mais, qu'on le remarque bien, s'il y a capacité, c'est une capacité « très initiale » pour employer la formule dont se sert le père Gardeil O.P. (dans *La structure de l'âme et l'expérience mystique*, t. 1, p. 154). La grâce, en effet, ne se trouve pas du tout incluse, même virtuellement, dans ce privilège que nous possédons d'être raisonnables et elle n'en découle pas par un développement naturel et normal. [...] En

d'autres termes, notre âme raisonnable n'est pas *la matière d'où (ex qua)* la grâce est tirée, mais *la matière dans laquelle (in qua)* la grâce est produite. La puissance de l'âme ainsi réduite par rapport au surnaturel est appelée par les théologiens la *puissance obédientielle* ».

M. l'abbé Castelain a donc eu raison de faire sa remarque. Au lieu de mettre « la grâce est naturelle à l'âme », il aurait mieux valu écrire comme saint Thomas : « par sa nature, l'âme est capable de la grâce », en donnant quelque explication comme le père Mullard.

Nous nous sommes permis de relever le fait car, dans ce domaine, il faut faire attention à ce que l'on imprime ; et si l'on a fait une faute de frappe (ce qui peut toujours arriver), il faut le reconnaître simplement. La grande hérésie de la nouvelle religion de Vatican II consiste en effet principalement dans la confusion entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel. Pour le père de Lubac, maître incontesté des novateurs et élevé pour cela au cardinalat par le pape Jean-Paul II, la nature, par le fait même qu'elle existe, s'identifie au surnaturel (c'est le thème de son livre *Surnaturel, études historiques*, Paris, Seuil, 1946. On peut se référer à l'étude qu'en fait le cardinal Siri dans *Gethsémani, Réflexions sur le mouvement théologique contemporain*, Paris, Téqui, 1981, p. 57-71). C'est là l'origine de la morale purement naturelle prêchée par Jean-Paul II, une morale où l'on ne parle plus de la grâce et de l'état de grâce ni de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Fr. M.-D.

Cahiers Saint-Raphaël, « L'éthique sans Dieu », ACIMPS (20 B place Duplex, 75015 Paris), n° 68, septembre 2002.



LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !